

Puissance 2D, 8 juillet 2014

Réforme pénale : les sanctions seront diversifiées

Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois du Sénat, et Jean-Pierre Michel, rapporteur du texte au Sénat, se réjouissent de la réussite de la commission mixte paritaire sur la réforme pénale à laquelle ils ont contribué avec leurs collègues sénateurs. Voici le communiqué qu'ils ont cosigné.

"D'abord, l'esprit du texte est pleinement respecté, comme l'avait souhaité la majorité du Sénat. **Les peines planchers sont supprimées.** Les sanctions sont diversifiées. Elles seront davantage individualisées. À côté de la détention et de l'amende, la contrainte pénale sera une vraie peine, exigeante, demandant un accompagnement soutenu.

Une attention particulière sera apportée aux **conditions de sortie de prison**, afin de mettre fin aux « sorties sèches », qui se traduisent trop souvent par la récidive.

L'accent sera mis sur **la préparation à la réinsertion des détenus** avec un suivi avant la sortie de prison et après —ce qui ne sera possible que parce qu'un effort sans précédent est d'ores et déjà décidé pour créer de nombreux postes de conseiller d'insertion et de probation.

Conformément au vote du Sénat, les conditions de mise en œuvre des aménagements de peine restent celles inscrites dans la loi pénitentiaire et unanimement adoptées au Sénat. Il s'agit là aussi de préparer la réinsertion dans de bonnes conditions.

Au total, cette loi doit permettre de lutter contre l'impunité. Tout délit doit donner lieu à une sanction. Mais pour qu'il en aille ainsi, il faut que les sanctions soient diversifiées : la prison (6.500 nouvelles places seront construites d'ici 2017), la contrainte pénale sous ses différentes formes, les peines d'amende.

Il est, en outre, notable qu'une **série de propositions du Sénat aient été retenues par la commission mixte paritaire**, comme l'atténuation de peines pour les personnes atteintes de maladies mentales, allant de pair avec des obligations de soins, et les suspensions de détention provisoire pour raison de santé.

Le Sénat tenait à la **suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs**, conformément à l'engagement du Président de la République. Il salue le fait que le Gouvernement se soit engagé à la veille de la réunion de la commission mixte paritaire à la mettre en œuvre dès le premier semestre 2015 dans le cadre d'un texte consacré à la justice des mineurs.

Jean-Pierre Sueur et Jean-Pierre Michel tiennent enfin à *"saluer la ténacité, la force de conviction et l'engagement de tous les instants de Christiane Taubira, Garde des Sceaux, ministre de la Justice. Son sens de l'écoute et du dialogue, qui s'est notamment manifesté lors de la conférence de consensus, ont permis d'aboutir à une réforme en profondeur de la loi pénale afin d'atteindre à une plus grande efficacité dans le respect des principes essentiels qui fondent notre droit et notre justice."*